

# Offrandes pour messes, baptêmes, mariages, enterrements

A l'occasion des célébrations religieuses, les catholiques sont invités à faire une offrande à l'Église. Il s'agit d'une participation financière pour la vie de la Communauté paroissiale. Votre offrande est affectée au fonctionnement de la paroisse, à la subsistance de vos prêtres et aux besoins du diocèse.

Au cours de son Assemblée générale de novembre 2019, l'Assemblée plénière des évêques de France a décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la proposition d'offrande de messe passe à 18 €.

Voici donc ce qui est souhaité pour le diocèse de Mende.

Messe : 18 €

Neuvaine (9 messes consécutives) : 180 €

Trentain (30 messes consécutives) : 570 €

Annuel (50 messes consécutives) : 960 €

Baptême : 50 €

Mariage : entre 150 et 250 € (\*)

Obsèques : 150 € (\*)

*(\*) Offrande de messe incluse : une offrande est prélevée sur ce montant pour qu'une messe soit célébrée pour le couple (ou pour le défunt), qu'il y ait eu ou non l'Eucharistie pour le mariage (ou les obsèques).*

Vu et approuvé pour entrer en application le 1er janvier 2020.

+ Benoît BERTRAND  
Évêque de Mende

André REBOUL  
Chancelier